

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 731

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 731 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 3 juin 2024, intitulé : « **Règlement numéro 731 autorisant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire aux abords de l'avenue de l'Aéroport et du boulevard Laurier Ouest, au coût de 1 282 900 \$ et décrétant un emprunt de 1 282 900 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, le 17 juin 2024;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 23 juillet 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 30 juillet 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim